

Sébastien BIGEL

De: Nouhèn Christophe <nouhen@me.com>
Envoyé: vendredi 23 décembre 2022 14:39
À: Sébastien BIGEL; Maxime Troger
Objet: Fwd: Accusé d'enregistrement électronique de votre demande n°153.

Début du message réexpédié :

De: noreply@operis.fr
Objet: Accusé d'enregistrement électronique de votre demande n°153.
Date: 23 décembre 2022 à 13:40:01 UTC+1
À: nouhen@me.com
Répondre à: noreply@operis.fr

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de l'enregistrement de votre demande numérique numéro 153 du 23/12/2022.

L'administration compétente dispose d'un délai de 10 jours ouvrés pour vous adresser un accusé de réception électronique, à l'adresse électronique que vous avez indiquée à cet effet. Cet accusé de réception vous indiquera : le numéro définitif du dossier, les coordonnées du service instructeur et les prochaines étapes de la procédure.

Cet accusé d'enregistrement ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité du dossier qui dépendent notamment de l'examen à venir des pièces fournies ou à fournir.

Si l'instruction de votre dossier nécessite des informations complémentaires, le service instructeur compétent vous contactera et vous indiquera la liste et le délai imparti pour les fournir.

Ne répondez pas directement à ce message, celui-ci vous est envoyé automatiquement et aucun traitement ne pourrait être effectué sur un éventuel retour.

Cordialement,

La Mairie de FRAGNES - LA LOYERE.